



**PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE WENTWORTH**

Adoption du « Règlement numéro 2026-008, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 290 000,00\$ (parapluie) »

Je, soussignée, donne avis que le Règlement numéro 2026-008, « Règlement numéro 2026-008, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 290 000,00\$ (parapluie) », a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026.

Le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 290 00,00\$ sur une période de 20 ans pour effectuer des dépenses en immobilisations pour les travaux de voirie nécessaires.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Ce règlement peut être consulté sur notre site Web à www.wentworth.ca ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales de bureau au (450) 562-0701 ou par courriel à info@wentworth.ca.

Donné à Wentworth ce 6^{ième} jour de mai 2026.

Natalie Black,
Directrice générale et greffière-trésorière